

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 13 avril 2023

Date de convocation : 06/04/2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230413-D2023_03_028-DE



Délibération N° 2023/03/028

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 23

Quorum : 14

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés : FOURRÉ Jean-Luc, GRAVELLE Jean-Luc, PISSIER Gérard, FOURNALES Sandrine.

Excusés ayant donné pouvoir : GRELET Annie pouvoir à GIRARD Jean-Paul, CARTON Jean-Pierre pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, WATTEBLED Stéphane pouvoir à Le MENI Nadège, GUERIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine

La dernière modification du tableau des effectifs date du conseil municipal du 9 Juin 2022.

Il y a lieu d'actualisé ce tableau suite aux avancements de grades 2023 :

- grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe : 1 agent au 1/5/2023,
- grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe : 3 agents à temps complet au 01/05/2023 et 1 agent intercommunal à 29.2/35ème au 01/07/2023.

1° / AGENTS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	Pourvu	Non pourvu
- Ingénieur Principal	1	0
- Emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services d'une commune de 2000 à 10000 habitants	1	0
- Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	0
- Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	0	1
- Rédacteur	1	0
- Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	3	0
- Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	0
- Agent de Maîtrise Principal	1	0
- Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	4 1/5/23	0
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3 1/5/23	3
- Adjoint Technique Territorial	0	3
- Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1	0
- Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	1	0
2° / AGENTS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	Pourvu	Non pourvu
-Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe à 29.20/35 ^{ème}	1 Au 1/7/23	0
-Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe à 29.20/35 ^{ème}	0	0
- Adjoint Technique à 9/35 ^{ème}	0 Au 1/4/2023	0
- Adjoint Technique à 12/35 ^{ème}	1	0
Agent social principal de 2 ^{ème} classe à 17,5/35 ^{ème}	1	0
-Agent social à 17,5/35 ^{ème}	0	1
3° / CONTRAT SUR EMPLOI PERMANENT : néant		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces modifications.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

La secrétaire de Séance

Éric PANNAUD

Francine TUFFET

